

Le calendrier républicain

CHANGEMENT. Pendant plus d'une décennie, les actes de l'état civil ont adopté une nouvelle scansion du temps, appelée « calendrier républicain ». Instauré à l'automne 1793, ce calendrier s'inscrit dans une histoire plus large que la république, car il plonge ses racines dans l'été 1789 et ne disparaît qu'au 1^{er} janvier 1806.

C'est dans l'hiver 1793-1794 que les officiers d'état civil adoptent le calendrier républicain. D'une commune à l'autre, les choix diffèrent. À Bapaume (Pas-de-Calais), le changement s'opère par un acte de naissance daté du « vingt-quatrième jour du premier mois de l'an second de la république française une et indivisible » (15 octobre 1793), avant même que les mois nouveaux aient reçu leur nom ; non loin de là, à Arras, l'usage ne s'introduit qu'au « 1^{er} nivôse, l'an deuxième de la république » (21 décembre 1793). La même incertitude concerne les actes notariés, la presse, voire les journaux personnels et la correspondance. Reste qu'en quelques semaines pour les actes publics, plus lentement pour les textes privés, l'ancien calendrier

grégorien s'efface au profit d'un nouveau. La transition n'est pas aisée, car l'innovation calendaire bouscule bien des repères : le dimanche, les fêtes religieuses, les jours de marché... Pour comprendre le rapide succès du calendrier nouveau, pour mesurer aussi ses limites et sa fragilité, il convient d'en restituer l'histoire dans un temps assez long, qui commence au début de la Révolution.

De l'an 1^{er} de la liberté (1789) à l'an 1^{er} de l'égalité (1792)

Dès l'été 1789, la conviction que la France est entrée dans un âge nouveau est largement partagée. En mai, a commencé la réunion des États généraux à Versailles, à l'issue d'une large consultation électorale qui a

permis aux Français d'exprimer leurs vœux dans les cahiers de doléances ; le 17 juin, les députés du tiers état et d'une partie du clergé se sont transformés en « Assemblée nationale » et, trois jours plus tard, ont promis une constitution par le serment du Jeu de Paume. Le mois suivant, les Parisiens se sont emparés de la Bastille, contraignant le roi à rappeler le ministre Necker, qu'il avait congédié le 11 juillet. Ce que l'on appelait alors la « révolution » – mais aussi, en 1789, la « régénération » ou la « restauration » française – avait commencé. Pour en marquer l'avènement, les hommes de 89 conservent le calendrier grégorien, mais y ajoutent parfois la mention : « l'an premier de la liberté ». En 1790, on imagine que cet « an premier » est apparu avec la prise de la Bastille, le 14 juillet ; le jour de la fête de la Fédération, qui célèbre son premier anniversaire. L'un des principaux journaux, le *Moniteur universel*, date ainsi son numéro du « 14 juillet 1790, premier jour de la seconde année de la liberté ».

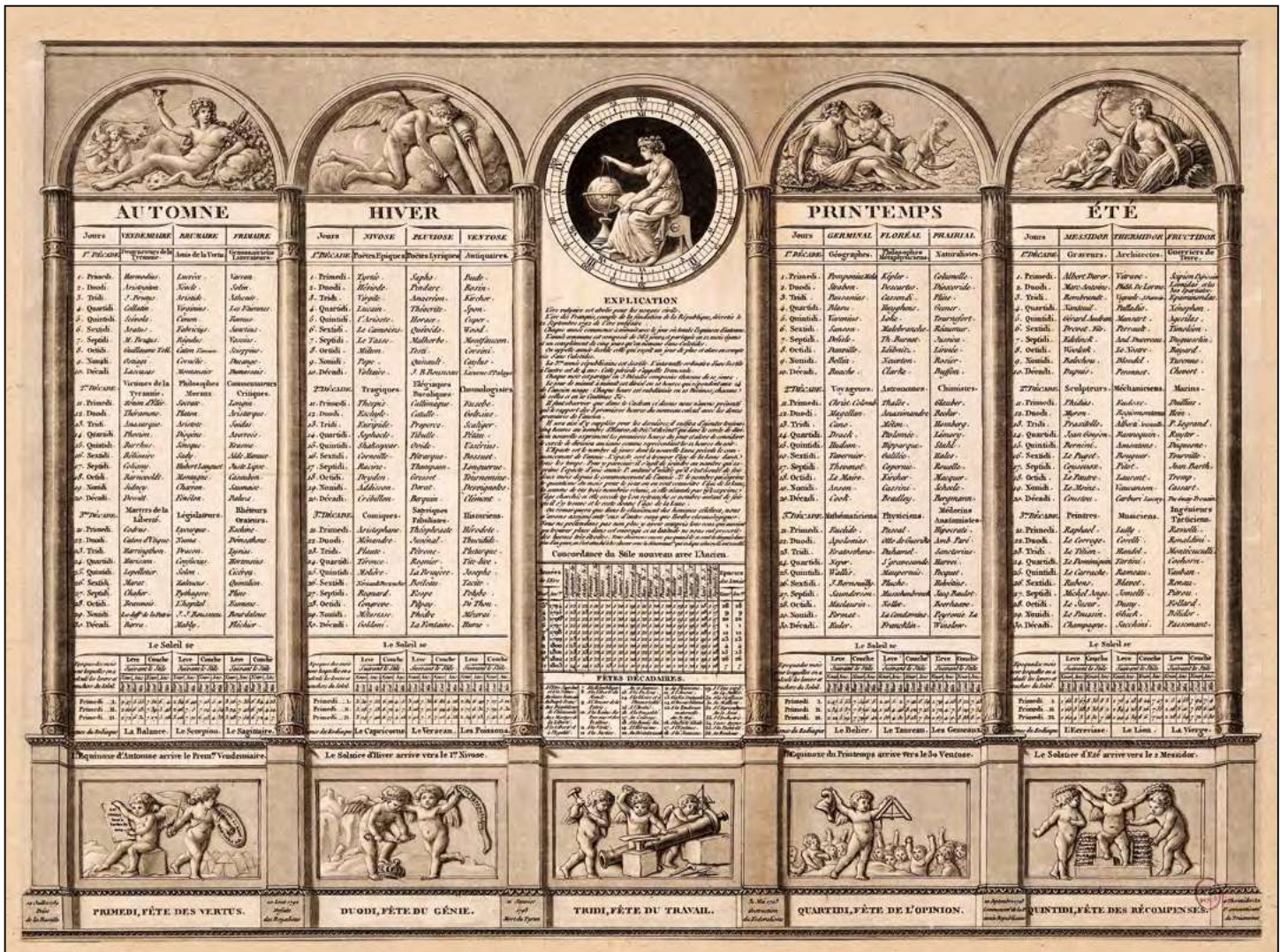


Une invention inaboutie : l'horloge décimale

En 1793, la Convention a également voulu changer le décompte des heures. Par l'article 11 de son décret sur « l'ère des Français » (24 novembre 1793-4 frimaire an II), elle a prévu la division de la journée en dix heures, chacune d'elles étant subdivisée en cent « minutes décimales », puis en « secondes décimales » (un centième de minute). Elle espérait alors que les communes montreraient la voie, en construisant de grandes horloges décimales : « *Un seul cadran divisé en 100 parties, marquées de 10 en 10, peut servir à donner 1° la décade dans le tour entier, le jour dans le dixième du tour, l'heure dans le centième du tour par la même aiguille ; 2° une aiguille indiquerait la minute, et une troisième indiquerait la seconde décimale sur le même cadran.* » Tout cela était ambitieux... Certains artisans ont pourtant produit d'ingénieuses horloges républicaines, qui ne servirent cependant jamais vraiment, même chez les responsables publics ; alors que le temps décimal devait entrer en application à compter du 22 septembre 1794 (1^{er} vendémiaire an III), ni la Convention dans ses derniers mois, ni les Assemblées du Directoire et du Consulat ne l'ont adopté. ■

Si l'horloge décimale ne se développa pas, en revanche il exista des « pendules républicaines » présentant les jours et les mois du calendrier révolutionnaire.

© Selva / Leemage



Afin d'aider les citoyens à se repérer, des calendriers républicains tels que celui-ci circulèrent largement. Modèle de 1794, Paris, musée Carnavalet. © Bridgeman Images / Leemage

Beaucoup, cependant, hésitent sur la manière d'user de cette nouvelle formule : en 1791, certains font débiter « l'an III » le 1^{er} janvier, d'autres le 14 juillet. C'est pour dissiper cette hésitation que la deuxième Assemblée de la Révolution, la Législative (1791-1792), décrète le 2 janvier 1792 que « l'ère de la liberté sera au premier janvier 1789 » ; un compromis est ainsi trouvé entre calendrier grégorien et ère nouvelle. Désormais, 1789 est l'an I de la liberté, 1790, l'an II, etc. L'insurrection du 10 août 1792, qui entraîne la suspension « provisoire » du roi et permet quelques semaines

plus tard l'établissement de la république, ne vient pas immédiatement bouleverser cet usage. 1792 reste l'an IV de la liberté ; dès août, cependant, on y ajoute une mention à « l'égalité ». La municipalité parisienne, en grande partie à l'origine du 10 août, est la première à institutionnaliser l'usage ; symboliquement, le 21 août, elle décide de remplacer le cheval de bronze installé au-dessus de sa porte, par une inscription commémorant l'insurrection, terminée par la formule : « Le 10 août 1792, l'an IV de la liberté et le premier de l'égalité ». Entre temps, l'Assemblée législative a instauré le suffrage universel masculin.

L'an 1^{er} de la république française

Le 21 septembre 1792, la Convention nationale s'installe dans la salle du Manège (Paris), sur les bancs jusque-là occupés par la Législative. Lors de sa première séance, elle proclame l'abolition de la royauté et, le lendemain, précise que les actes publics porteront désormais la date de « l'an premier de la république française ». Un député a certes proposé qu'on y ajoute la mention « l'an IV de la liberté », mais l'Assemblée n'a pas donné suite, car elle considère que la liberté et l'égalité sont déjà contenues dans la notion de république. Reste qu'une

1871 : une résurgence révolutionnaire du calendrier républicain

Par sa symbolique, le calendrier républicain a fasciné certains révolutionnaires du XIX^e siècle ; au printemps 1871, pendant la Commune de Paris, il a même été un moment ressuscité dans les actes du « comité de Salut public » de l'hôtel de ville, ou dans certains titres de presse, comme le *Journal officiel de la république française*, particulièrement en « floréal an 79 » (avril-mai 1871)... L'expérience, brève et sans lendemain, a pris fin dès les derniers jours de mai, soit les premiers de « prairial an 79 », qui correspondent au début de l'écrasement de l'insurrection pendant la « semaine sanglante ».

●●● nouvelle incertitude apparaît très vite ; quand commence l'an II de la république ? Afin de maintenir une cohérence entre le calendrier grégorien et l'ère nouvelle, certains pensent que l'an II doit commencer le 1^{er} janvier 1793. Mais est-ce satisfaisant ?

Le débat de 1791 paraît reprendre... Cette fois, le contexte est cependant bien différent. La France est en guerre « contre les tyrans couronnés », et entend établir sa république dans une Europe hostile ; les demi-mesures ne sont plus d'actualité. Nombre de conventionnels considèrent que la France républicaine mérite un nouveau calendrier.

Sa conception revient à un ensemble de députés, qui travaillent au sein de l'un des principaux comités de la Convention : le comité d'Instruction publique. L'œuvre se veut pédagogique, et doit aider à républicaniser le pays ; elle se veut également rationnelle, en s'appuyant sur le système décimal. L'invention d'un nouveau calendrier prolonge ainsi l'uniformisation des poids et mesures, accomplie le 1^{er} août 1793, même si les noms des nouvelles unités ne sont définitivement fixés qu'en 1795 : le mètre pour les longueurs, l'are pour les superficies (un carré de dix mètres de côté), le litre pour les capacités (un dm³) et le gramme pour le poids (un cm³ d'eau).

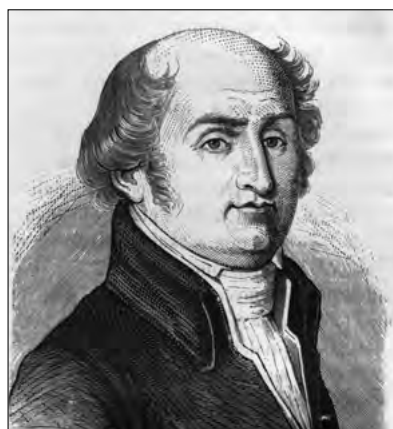
Le mathématicien Gilbert Romme est à l'origine du calendrier républicain. Gravure de Louis Figuier parue dans *Les Merveilles de la science*, 1868. © Bridgeman / Leemage

La naissance du calendrier républicain

L'exigence scientifique des conventionnels est à la fois destinée à répondre à un besoin de rationalité, conforme à l'esprit du siècle, et à faire reposer le calendrier républicain sur des principes universels, qui faciliteraient sa diffusion dans d'autres pays ; pour les hommes de 1793, sa destinée est mondiale, comme celle du mètre. L'objectif du calendrier nouveau est cependant également plus immédiat. Il s'agit d'inscrire dans le décompte des jours la rupture de septembre 1792, ainsi que d'extirper du quotidien le souvenir de la royauté et de la célébration des saints. Il a fallu près d'une année pour achever un projet de calendrier. Il est présenté devant la Convention le 20 septembre 1793 par le député Gilbert Romme, un pédagogue et scientifique auvergnat ; débattu, amendé, il est adopté le 5 octobre.

Désormais, précise le décret, « l'ère des Français compte de la fondation de la république, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne » ; le moment d'une égalité parfaite du jour et de la nuit paraît symboliser au mieux « l'égalité civile et morale » permise par la république. À la division en semaines, héritée de l'Antiquité, le calendrier nouveau substitue des décades ; chaque mois en compte trois, l'année étant complétée de cinq « jours complémentaires » et, les années « sextiles », d'un jour intercalaire.

Pour le moment, les mois, les décades et les jours n'ont pas encore de nom...



Après le 5 octobre 1793, pendant plus d'un mois, les premiers à adopter le calendrier nouveau vont mentionner les dates comme étant du X^{ème} jour du 1^{er} (puis du 2^e) mois de l'an II de la république française. L'usage change progressivement à partir du 25 octobre 1793 (devenu « 4 brumaire » de l'an II), au lendemain d'un rapport proposé par un député poète, Fabre d'Églantine, l'auteur d'*Il pleut, il pleut, bergère*. C'est à lui qu'a été confiée la conception des noms du calendrier nouveau ; son choix a été d'effacer toute référence aux planètes, aux dieux de l'Antiquité et aux saints, afin de souligner la rationalité et les valeurs nouvelles de la république. Le résultat est présenté le 24 octobre, mais adopté seulement le 24 novembre suivant (4 frimaire an II), en plein cœur de la période dite de « déchristianisation », lorsque des églises sont fermées, que des prêtres renoncent à leur sacerdoce, voire se marient. La décision de la Convention, cependant, est loin de se justifier par la seule méfiance envers l'Église.

L'éloge de la nature

Un mois avant l'adoption de son décret, Fabre d'Églantine a précisé à la Convention : « L'idée première qui nous a servi de base est de consacrer, par le calendrier, le système agricole, et d'y ramener la nation, en marquant les époques et les fractions de l'année par des signes intelligibles ou visibles pris dans l'agriculture et l'économie rurale. » Aux références à l'histoire de la Révolution, qui séduisaient Gilbert Romme, Fabre d'Églantine a préféré l'éloge de la nature. Les noms des mois qu'il imagine renvoient au climat (brume, froid, neige...), à la vie végétale et aux cultures (vendanges, fruits...). Ils sont rassemblés en saisons par le choix de quatre désinences, de manière, explique le poète, « que les noms des mois qui composent l'automne ont un son grave et une mesure moyenne [vendémiaire, brumaire, frimaire], ceux de l'hiver un son lourd et une mesure longue [nivôse, pluviôse, ventôse], ceux du printemps un son gai et une mesure brève [germinal, floréal, prairial], ceux de l'été un son sonore et une mesure large [messidor, thermidor, fructidor] ».

Dans ce calendrier, qui se veut dégagé « *de toute opinion qui ne serait point avouée par la raison et la philosophie* », le dixième et dernier jour de la décade, le décadi, est associé à un instrument agricole (pressoir, tonneau, charrue...), le cinquième, appelé quintidi, se voit attribuer le nom d'un animal domestique : cheval, âne, bœuf, oie, dindon, etc. Quant aux autres, ils portent des noms de fruits, de plantes, d'arbres ou de minéraux, qui vont parfois se transformer en prénoms : Lilas, Jasmin... L'année se termine par des jours complémentaires, désormais appelés « sansculotides ».

La mémoire des grands événements de la Révolution n'est pas inscrite dans le calendrier, de manière à faciliter sa possible exportation ; ceux-ci ne sont cependant pas oubliés, car la Convention, puis le Directoire, organise un ensemble de fêtes républicaines qui les rappellent, notamment au 14 juillet (prise de la Bastille) et au 10 août (« chute » de la monarchie).

Succès et déboires du calendrier républicain

Dans sa vie quotidienne, le citoyen doit se construire de nouveaux repères. Pour l'aider, circulent de multiples almanachs et calendriers, voire des estampes, dont les plus connues sont celles de Louis Lafitte. Les changements d'habitudes sont cependant lents, imparfaits et géographiquement variables. Certes, le triomphe du calendrier nouveau est complet dans les registres d'état civil, comme dans l'ensemble de la vie publique ; l'on donne désormais la date nouvelle sans même chercher à mentionner son équivalent dans le calendrier grégorien. La plupart des Français l'adoptent également dans leur correspondance privée ou leurs livres de raison, dans lesquels ils notent leurs recettes, dépenses ou contrats.

Mais cela ne conduit pas à l'abandon de tous les anciens usages, tant sont familiers le repos du dimanche, les calendriers des fêtes traditionnelles (Toussaint, Noël, Pâques...) ou des foires et marchés, qui continuent parfois à être respectés. Beaucoup y restent attachés, particulièrement à



Le mois de brumaire (octobre/novembre) illustré par Louis Lafitte, 1794, Paris, musée Carnavalet.

© Bridgeman Images / Leemage

la campagne ; les habitants des villes y tiennent également et, à l'été 1795, certaines sections de Paris ont même pétitionné pour obtenir le retrait du calendrier nouveau.

La Convention l'a cependant maintenu, il est vrai avec de menus aménagements ; après les deux insurrections populaires manquées du printemps 1795, qui marquent la fin du mouvement sans-culotte à Paris, elle a décidé de transformer les noms des cinq jours de fin d'année jusque-là appelés « sansculotides »... Par décret du 24 août 1795 (7 fructidor an III), ils se transforment en « jours complémentaires ».

Il n'est pourtant pas question d'abandonner le calendrier républicain. Bien

au contraire, le Directoire (1795-1799) va tenter d'en imposer un meilleur respect, particulièrement à partir de 1797. Il est vrai que le pouvoir craint un retour en force de l'Église catholique, et que le calendrier apparaît comme une arme au service de la république. Par un arrêté du 3 avril 1798 (14 germinal an VI), le directoire exécutif interdit toute référence au calendrier grégorien dans la presse, ordonne de régler les dates des foires et marchés, des spectacles, de l'activité des administrations et des juges sur le calendrier républicain, permet aux travailleurs de se reposer le décadi et éventuellement le quintidi après-midi... Dans les mois suivants, ces exigences sont confirmées et renforcées.

Mais cela n'a pas suffi. Avec l'entrée dans le Consulat et l'arrivée de Bonaparte, en 1799, la France sort peu à peu de la Révolution. Au départ, le Premier Consul reste certes fidèle au drapeau tricolore et au calendrier républicain. Mais les heures de ce dernier sont comptées... Son importance recule lorsque son respect est imposé aux seuls fonctionnaires (7 thermidor an VIII-26 juillet 1800), ou lorsqu'est rétabli le repos dominical (18 germinal an X-8 avril 1802) ; avec cette dernière mesure, nombre de marchés retrouvent un rythme hebdomadaire. Le calendrier survit pourtant encore quelques années, par-delà même l'entrée dans l'Empire. Il cesse d'être appliqué au 1^{er} janvier 1806. Quelques années plus tôt (1801), le mètre a quant à lui été rendu obligatoire ; malgré quelques hésitations du pouvoir dans les années suivantes, il s'impose durablement et s'appête à conquérir le monde. ■

Hervé Leuwers

POUR ALLER PLUS LOIN

- *Concordance des calendriers grégorien et républicain*, Paris, Clavreuil, 1993.
- Serge Bianchi, *La bataille du calendrier, ou le décadi contre le dimanche. Nouvelles approches pour la réception du calendrier républicain en milieu rural, Annales historiques de la Révolution française*, 1998, n°312, p. 245-264 (en ligne).
- Marie-Hélène Froeschlé-Chopard et Michel Froeschlé-Chopard, *Une double image de la Révolution : le calendrier et le mètre, Annales historiques de la Révolution française*, n° 279, 1990, p. 74-88 (en ligne).